



CT DU 20 MARS 2019

ACCUEIL D'UNE NOUVELLE PROMOTION D'APPRENTIS
AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Comme les années précédentes, nos organisations expriment leur satisfaction de voir perdurer ce mode de recrutement qui a su faire ses preuves dans la quasi majorité des cas depuis plusieurs années.

Nous souhaiterions d'ailleurs que le nombre de recrutements de ce type soit plus conséquent et que tous les services qui le demandent puissent en bénéficier.

Cette année, nous sommes toutefois assez dubitatifs au sujet de l'apprenti BTS tourisme recruté pour le poste agent(e) d'accueil et de surveillance de salles de musées. En effet, si l'on peut comprendre que les musées de Marseille souhaitent se doter de personnel plus à même de renseigner les visiteurs et d'échanger en anglais, un seul apprenti nous paraît bien insuffisant pour cette mission ; et nous craignons que l'unique recrue se lasse bien vite de son emploi..

Nous souhaiterions aussi avoir connaissance de l'emploi de l'apprenti en master muséologie , qui n'est pas renseigné dans le document présenté.

Nous demandons également que le process lié à ces recrutements soit clarifié (qui propose, quels sont les critères de validation de ces propositions, qui valide en dernier ressort) En effet, il semblerait qu'au moins dans un cas, le chef du service concerné n'ait pas demandé l'ouverture du poste d'apprenti présenté.

Il serait intéressant de joindre à l'avenir à ce type de rapport le programme des formations mises en œuvre par la ville à destination des maîtres d'apprentissage ainsi qu'à destination des apprentis sur l'environnement municipal.

Enfin, nous exprimons le souhait que l'apprentissage soit aussi ouvert dans la mesure du possible aux jeunes en situation de handicap.

Vote : POUR